



Accord sur l'utilisation d'images numériques de plaques de verre pour la projection de lanterne magique

Entre

La ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Delphine Houba, Echevine en charge de la Culture, du Tourisme et des Grands événements, et Monsieur Luc Symoens, Secrétaire communal, en exécution d'une délibération du Conseil communal en date du, laquelle n'a pas fait l'objet d'une mesure de tutelle générale, d'une part,

ci-après dénommée « la Ville »

et

Universiteit Antwerpen, (traduit : L'Université d'Anvers), Prinsstraat 13, 2000 Anvers, représentée par le vice-recteur Ronny Blust, agissant pour le consortium B-Magic, (porte-parole: Prof.dr. Kurt Vanhoutte) d'autre part.

ci-après dénommée « B-Magic »

Considérant ce qui suit :

Le service des Archives de la Ville de Bruxelles possède une collection de 1.266 plaques en verre pour la projection de lanterne magique.

Scientifiques, enseignants, politiciens, prêtres et forains utilisaient la lanterne magique pour projeter des diapositives en verre transparent, des cartes postales et des objets sur les murs des stands de foire, des théâtres, des auditoriums et des maisons. A ce titre, elle a fonctionné comme un média de masse et une pratique culturelle en Belgique. En étudiant le rôle de la lanterne magique dans le divertissement, la religion, l'éducation, la narration et la politique, le consortium de recherche B-Magic vise à décrire l'histoire encore non écrite de la lanterne magique et à apporter une contribution essentielle à l'étude de l'histoire culturelle de notre pays et à l'histoire internationale des médias.

Ce projet est un projet d'excellence scientifique (contrat EOS 30802346, 2018-2023) soutenu par le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek Vlaanderen (FWO) et le Fonds de la Recherche Scientifique — FNRS. Une équipe de chercheurs de deux universités flamandes et deux universités francophones (UAntwerpen, KULeuven, UCLouvain, ULB) étudiera l'impact culturel de la lanterne magique en Belgique, en collaboration avec une école d'art (KASK Gent) et des partenaires internationaux (Université d'Utrecht).

B-Magic souhaite numériser la collection de plaques en verre pour la projection sur lanterne magique du service des Archives de la Ville de Bruxelles et les stocker sur le site B-Magic Cloud, qui est interne à l'Université d'Anvers et uniquement accessible sur autorisation aux membres du team B-Magic.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports • Departement Cultuur, Jeugd, Ontspanning en Sport
Cellule Archives • Cel Archief - Rue des Tanneurs 65, 1000 Bruxelles • Huidevettersstraat 65, 1000 Brussel
T. 02 279 53 20 - archives@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Article 1

La Ville accepte que B-Magic numérise sa collection de plaques de projection pour lanterne magique, les décrive et stocke les fichiers numérisés y correspondant sur un emplacement dans le nuage informatique.

La Ville confirme que ces plaques en verre pour projection sur lanterne magique sont libres de droits. Celles-ci sont en effet tombées dans le domaine public, leur auteur, Monsieur Charles Buls (1837-1914) étant décédé depuis plus de 70 ans.

Article 2

En contrepartie de l'utilisation prévue à l'article 1, B-Magic s'engage à prendre à sa charge les frais de numérisation. B-Magic s'engage également à fournir gratuitement à la Ville une copie des fichiers numériques de l'ensemble des plaques qui auront été numérisées. Ces fichiers seront livrés sur un disque dur externe fourni par le service des Archives au moment de la prise en charge des plaques par le transporteur, sous trois formats différents : EIP (format brut), TIFF (sans compression) et Jpg.

La Ville pourra utiliser librement la copie de ces fichiers numériques et pourra les reproduire sans devoir payer de frais de reproduction ou d'utilisation à B-Magic.

Article 3

Le transport de la collection de plaques de projection pour lanterne magique depuis les Archives de la Ville de Bruxelles (rue des Tanneurs 65 – 1000 Bruxelles) jusqu'au laboratoire de numérisation (établi à la KULeuven), ainsi que son retour aux Archives de la Ville de Bruxelles, se feront à la charge de B-Magic.

L'assurance qui couvrira les opérations de numérisation à la KULeuven ainsi que le transport aller et retour sera également à la charge de B-Magic.

La Ville de Bruxelles accepte que son recours est limité au montant versé par l'assurance.

La Ville de Bruxelles recevra une copie de la police d'assurance.

Article 4

B-magic s'engage à accompagner la présentation de chaque image du texte (au-dessus, au-dessous ou à côté de l'image) :

Collection des Archives de la Ville de Bruxelles

Collectie van het Archief van de Stad Brussel

Collection of the Archives of the City of Brussels

Cette mention figurera sur toutes les reproductions numériques et imprimées de l'image aux fins de toute distribution commerciale ou non commerciale.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports • Departement Cultuur, Jeugd, Ontspanning en Sport
Cellule Archives • Cel Archief - Rue des Tanneurs 65, 1000 Bruxelles • Huidevettersstraat 65, 1000 Brussel
T. 02 279 53 20 - archives@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Le consortium B-Magic et ses chercheurs se réservent le droit à tout moment de faire des recherches sur la collection de plaques de projection pour lanterne magique à des fins académiques et éducatives et de publier les résultats de ces recherches.

Article 5

Le présent accord est conclu pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction, et entre en vigueur à la date de sa signature intégrale. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des cours et tribunaux de Bruxelles.

Fait à Anvers et à Bruxelles, le

La signature électronique du présent accord via DocuSign a la même validité, admissibilité et force exécutoire qu'une signature originale. Chaque partie reçoit une copie entièrement signée du présent accord. La transmission de l'accord entièrement signé par e-mail ou par DocuSign a le même effet juridique que la remise d'un original.

Pour B-Magic

Prof.dr. Ronny Blust, vice-recteur

Date :

Prof.dr. Kurt Vanhoutte

Date :

Pour la Ville de Bruxelles

Luc Symoens, Secrétaire communal

Date :

Delphine Houba, Echevine en charge de la Culture, du Tourisme et des Grands évènements

Date :



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports • Departement Cultuur, Jeugd, Ontspanning en Sport
Cellule Archives • Cel Archief - Rue des Tanneurs 65, 1000 Bruxelles • Huidevettersstraat 65, 1000 Brussel
T. 02 279 53 20 - archives@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be